

# ULIS

Le dispositif d'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) en lycée permet à de jeunes lycéens présentant des besoins éducatifs particuliers en liaison avec une situation de handicap, d'être accueillis au lycée.

## FONCTIONNEMENT

C'est un dispositif collectif en milieu ordinaire, avec une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques basée sur le projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève. Il comporte un volet dénommé projet personnel d'orientation (PPO). Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves. Un enseignant spécialisé est chargé d'organiser les activités éducatives et pédagogiques et assure la coordination du dispositif en lien avec l'équipe de suivi de scolarisation.

## ADMISSION

L'admission dépend de l'avis favorable de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Cette commission dépend de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). La MDPH est l'organisme compétent pour la reconnaissance des droits de l'élève handicapé, l'attribution d'aides, d'allocations ou de prestations, ainsi que pour son orientation scolaire ou professionnelle.

**Le dispositif ULIS du lycée Jean Racine accompagne en priorité les élèves sur les sections CAP OL et CAP ATMFC**

Pour plus de renseignements, vous pouvez demander un rdv téléphonique en envoyant un mail

[ulis.lyceemontdidier@ac-amiens.fr](mailto:ulis.lyceemontdidier@ac-amiens.fr)